



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019

Etaient présents (25)

Daniel BUCHWALDER
Michel GANZER
Françoise PAICHEUR
Maryline CHALOT
Jean-Claude PERROT
Catherine BLAISE
Laurence DI-VANNI
Jean-Marc ROBERT
Mathieu GAGLIARDI
Michel LANOIX
Jean FORESTI
Christine STEINBACH
Madeleine MAUFFREY
Brigitte ALZINGRE
Eric LANUSSE-CAZALE
Lysiane MABIRE
Nicolas PIERGUIDI
Maryse SARRON
Jean-Luc MIESKE
Christian TOITOT
Béatrice ROCH
Serge BEE
Sylvie WERNY
Denis TISSERAND
Jean-Pierre TREMBLIN

Etaient excusés ayant donné procuration (4)

Catherine JACQUOT a
donné procuration à
Madeleine MAUFFREY
Jocelyne SMANIOTTO a
donné procuration à
Laurence DI-VANNI
Magali MEINIER a donné
procuration à Jean FORESTI
Gérard MANCHEC a donné
procuration à Jean-Marc
ROBERT

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER
Directeur Général des
Services
Catherine TORNARE
Secrétariat du Maire et de
l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Michel GANZER est désigné **Secrétaire de Séance**.

- Pas de questions orales posées par le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire et par le Groupe Seloncourt Energie Nouvelle.

INFORMATIONS

Mme CHALOT

- Permanences Salon d'Art.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

2 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

M. BUCHWALDER présente ce point.

L'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit, notamment dans son alinéa premier, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant.

M. BUCHWALDER présente le budget supplémentaire pour l'exercice 2019 - dépenses/recettes de fonctionnement - et donne la parole aux Adjoints pour l'investissement de leurs domaines respectifs.

M. BUCHWALDER invite l'assemblée à se reporter aux tableaux annexés au compte rendu de la Commission Finances du 14 octobre 2019.

Cf tableaux ci-dessous.

La Commission Finances, réunie le 14 octobre 2019, a émis un avis favorable.

BS 2019	FONCTIONNEMENT	En valeur absolue	
Dépenses			
Achats			
60611	Eau		RAS
60612	Electricité	15 000	Ajustement hausses BP
60614	Gaz	-15 000	Ajustement réalisé
60622	Carburant		
60631	Fournitures d'entretien	-1 100	Bâtiments
60036	Vêtements de travail	-1 000	Ajustement / réalisé
	Autres	-700	-2 800 Jeunesse, Restau.scol., crèche
Services extérieurs			
611	Contrats et PS		
	Autres	-1 500	Reclassement culture
6135	Location matériel		
61521	Entretien terrains		RAS
61522	Entretien batiments		
	Programmé		
	Courant		
	Régie		
	Contrats		
61523	Entretien voiries	-9 500	Sel de déneigement
61524	Entretien bois forêts	9 500	Elagage Travaux supplémentaires
61558	Entretien autres biens mobiliers		
6182	Documentation		
6184	Formation		
6188	Autres frais divers (entrées piscine et divers)	1 750	Jeunesse
6226	Honoraires		
6228	Rémunérations diverses		
6232	Fêtes cérémonies		
6236	Catalogues imprimés		
	Centre culturel		
	Mairie		
6237	Communications municipales		
6238	Frais divers publicité		
6248	Transports divers		
6257	Missions-réceptions	1 050	Culture, crèche
6262	frais téléphone		
6288	Autres services extérieurs (Versements associations)		
	Culture	3 000	Reclassement
	Autres charges externes	1 050	5 350
Impôts taxes			
63512	Taxes foncières	0	
6355	Taxes s/véhicules	0	
637	SACEM	-200	Culture Jeunesse
			-200
Personnel extérieur			
CDG 25		2 664	
Artistes			
Stages		-403	2 261
Personnel titulaireTC			
Départ			
Recrutement	Variation date	-1 393	
Temps partiels		-4 894	
½ traitement		-27 961	
Carences		-2 262	
Astreintes RI		773	
CET		3 562	
Autres		-1 252	-33 427
Personnel titulaireTNC			
Heures complémentaires	Logistique	9 500	
Disponibilité prolongation		-2 180	
Autres		-24	7 296
Contractuels			
Remplacements	Crèche-voirie-Animation	9 245	
Emplois d'été		-2 088	
Autres		392	7 549
			-18 582
Charges sociales			
Ecart sur salaires		-8 226	Taux moyen BP * écart/salaires
Ecart de taux		-4 170	Salaires BS * écart taux moyens
Autres variations		-12 396	-28 717 Evolution salaires/CA 2018

Autres charges externes							
65541	Organismes de regroupement		0				
6574	Animation ville		-2 350			Reclassement	
657	Subventions		0		-2 350		
Charges financières							
66	Frais financiers	Intérêts	1 800			Emprunt souscrit en Juin 2019	
		ICNE					
		Autres frais financiers	0		1 800	RAS	
Charges exceptionnelles et dotations							
67	Ravalements de façades		7 700				
	Mandat annulé		0				
68	Dotations amortissements provisions		0		7 700		
73925	FPIC		-2 107		-2 107	Notifié	
CA 2018	5 016 464	Total dépenses	5 046 811	5 025 487	-21 324	-0,42% Vs CA 2018	0,18%
				-21 324			
Recettes de fonctionnement							
Ventes, travaux P de S							
7022	Coupes de bois						
7024	TVA sur coupes de bois		0				
7025	Affouage		0				
70311	Concessions cimetière et redevances funéraires		0				
70323	Redevance domaine public		639			Ajustement / réalisé	
7062	Animations		2 000			Ajustement / réalisé	
7066	Restauration scolaire et périscolaire		7 000			Ajustement / réalisé	
	Crèche		700			Ajustement / réalisé	
7083	Locations diverses						
70878	Facturations diverses		0		10 339		
721	Travaux en régie					0 RAS	
Impôts taxes							
731	Contributions directes		0			Notifié pour BP	
73211	AC PMA		6 720			Transfert charges SIVU Gland	
7323	FNGIR-DCFTP		-3 163			Devait être figé	
7336	Autres impôts et taxes						
7351	Taxe / électricité						
7381	Droits de mutation		10 000		13 557	Ajustement / réalisé 30/9 97 600	
Péréquations							
74832	Fonds départemental de TP		0				
74833	Etat compensation TP		0			Notifié	
74834	Etat compensation FB		281			Notifié	
74835	Etat compensation TH		0		281		
Dotations							
7411	DGF		-43 565			Notifié	
74121	DSR		1 544				
	FCTVA Fonctionnement		0		-42 021		
Subventions participations							
747	Autres subventions participations						
	PMA	DSC					
	CAF	Aide parentalité	-2 700			Annulation par CAF	
		CEJ					
		Crèche					
		Autres	-2 000		-4 700	Salon d'art Région	
75	Autres produits de gestion		-3 500		-3 500	Loyer salle Cossies	
76	Produits financiers				0		
77	Produits exceptionnels						
	Assurances						
	Autres		6 000		6 000	Rappel Véolia	
69	Remboursements sur salaires et charges						
	Maladies maternités		18 778				
	Autres				18 778		
CA 2017	5 531 647	Total recettes	5 481 597	5 480 331	-1 266	-0,02% Vs CA 2018	-0,93%
				-1 266			
Excédent de fonct.			434 786	454 844	20 058		

BS 2019
INVESTISSEMENT DEPENSES

		BP 2019	RAR	BS 2 019	DM	TOTAL	
BATIMENTS	Travaux scolaires	73 000	81 888	2 400		157 288	
	Bâtiments sportifs					0	
	Bâtiments divers	118 000	58 516	7 000		183 516	
	Travaux en régie	39 937				39 937	
<u>Opérations</u>							
	Centre culturel	110 000	479 973	49 000		638 973	
	Local Soli Cites	70 000	30 000			100 000	
	Cellules commerciales		100 000			100 000	
	Plateau médical	10 000	10 000	200		20 200	
						0	
<u>Travaux en régie</u>						0	
		420 937	760 377	58 600	0	1 239 914	
VOIRIE	Marché	210 000	112 043	17 164		339 207	
	Feux Berne					0	
	SYDED Rue Viette		177 974	-177 974		0	
	Eclairage public					0	
	Enfouissement de lignes	10 000	15 000			25 000	
	Signalisation	15 000	5 000	-8 800		11 200	
	Travaux divers	15 000		-8 364		6 636	
	Régie	20 000				20 000	
	<u>Opérations</u>						
		Cœur de ville	60 000	93 193			153 193
	Cœur de ville Rue Viette 40	600 000		177 974		777 974	
	Vidéoprotection 24		22 200			22 200	
		930 000	425 410	0	0	1 355 410	
MATERIEL							
	Enseignement	6 940	210			7 150	
	Informatique	15 000	38 721	-13 100		40 621	
	Matériel Mairie	800	7 435			8 235	
	Matériel Ateliers	37 410	560			37 970	
	Matériels divers	17 810	6 171			23 981	
	Véhicules	80 000				80 000	
		157 960	53 097	-13 100	0	197 957	
CULTURE		9 550	468			10 018	
SPORTS-VIE ASSOCIATIVE		24 265	3 447			27 712	
JEUNESSE VIE DES QUARTIERS							
	Jeux	4 300				4 300	
	Autres matériel	9 000	6 130			15 130	
		13 300	6 130	0	0	19 430	
ENVIRONNEMENT							
	Forêt	15 000	15 970			30 970	
	Falaise Berne	20 000	17 000			37 000	
	Toilettes Panse	17 000	15 000			32 000	
	Illuminations Noël					0	
	Mobilier urbain		3 000			3 000	
	Création verger	5 000	620			5 620	
	Autres	13 000				13 000	
	Régie					0	
<u>Opération</u>							
	Panse-Pumptrack	30 000	43 335			73 335	
	Etude économie d'énergie	15 000					
		115 000	94 925	0	0	209 925	
URBANISME							
	Réserve foncière	20 000	58 588			78 588	
	Acquisition bâtiment Cardot		37 000			37 000	
	Cimetière	20 000	20 000			40 000	
	PLU					0	
<u>Opération</u>						0	
		40 000	115 588	0	0	155 588	
AUTRES							
	Taxe d'aménagement (ex TLE)	18 518				18 518	
	Dette en capital	155 104		40 000		195 104	
	FISAC		20 040	-20 040		0	
		173 622	20 040	19 960	0	213 622	
		1 884 634	1 479 482	65 460	0	3 429 576	

**INVESTISSEMENT RECETTES
BS 2019**

	BP 2019	RAR	BS 2 019	DM	TOTAL
FCTVA	288 540				288 540
Taxe d'aménagement (TLE)	35 000				35 000
Amortissements	194 168				194 168
Cessions	505 450	88 993	-20 137		574 306
					0
	1 023 158	88 993	-20 137	0	1 092 014
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX					
Subventions courantes	10 000				10 000
Soli Cités	55 000				55 000
SYDED éclairage public	7 792				7 792
Divers <u>Intermarché-FFF-ADEME</u>	28 000				28 000
Subventions sur opérations					
Centre culturel PMA Etat Dept.	60 000	390 260			450 260
Cœur de ville PMA Etat	42 108	241 110			283 218
Pumptrack	3 888	2 495			6 383
	206 788	633 865	0	0	840 653
	1 229 946	722 858	-20 137	0	1 932 667
DEFICIT D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	-654 688	-756 624	-85 597		-1 496 909
EMPRUNT	219 902	889 136	-238 919		870 119
REPRISE EXCEDENT 2018			171 946		171 946
EXCEDENT 2019	434 786		20 058		454 844
	0	132 512	-132 512	0	0

BS 2019
SYNTHESE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT
TOTAL DEPENSES	5 025 487
excédent disponible pour l'investissement	454 844
	5 480 331

RECETTES	MONTANT
TOTAL RECETTES	5 480 331
	5 480 331

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT
BATIMENTS	1 239 914
VOIRIE	1 355 410
MATERIEL	197 957
CULTURE	10 018
SPORT - VIE ASSOCIATIVE	27 712
JEUNESSE	19 430
URBANISME	155 588
ENVIRONNEMENT	209 925
AUTRES	213 622
	3 429 576

RECETTES	MONTANT
autofinancement	454 844
REPORT RESULTAT 2018	171 946
SUBVENTIONS	72 792
RECETTES DIVERSES	1 092 014
SUBVENTIONS OPERATIONS	767 861
EMPRUNT	870 119
	3 429 576

M. BUCHWALDER ouvre le débat.

M. TISSERAND intervient au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

« Le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire n'a pas grand-chose à dire sur ce budget supplémentaire.

Nous n'y voyons pas de grosses modifications par rapport au budget primitif.

Nous remarquerons toutefois que le montant des investissements n'a jamais été aussi élevé et atteint sur ce budget plus de 3,4 millions d'euros, pour une moyenne constatée sur les CA depuis 2014 de 1,4 million d'euros. Il faut dire que le compte administratif met de côté le reste à réaliser souvent très conséquent.

Ce rythme d'investissement est rendu possible par la vente, pour plus de 500 000 euros, d'actifs communaux dont nous vous avons déjà parlé ici et pour lesquels nous ne sommes pas en accord.

Les dépenses de fonctionnement sont stables depuis 2015 au détriment de l'excédent de fonctionnement qui fond naturellement par la diminution continue des dotations à laquelle vous êtes très sensibles et nous le comprenons, mais également par un manque d'investissements utiles à la réduction des dépenses récurrentes en budget et en carbone.

Mais de ceci, nous en avons déjà parlé et reparlé et j'arrêterai donc là. »

VOTE
24 VOIX POUR (DONT 4 PROCURATIONS)
5 ABSTENTIONS
(MM. TOITOT, BEE, TISSERAND, Mmes ROCH, WERNY)

Mme Christine STEINBACH quitte la séance à 18H53

3 – RETROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE

M. GANZER présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal que Madame Dominique LAURENT, demeurant à Seloncourt, 1, rue du Coteau Piégot, demande de rétrocéder à la Commune une concession n° 2149 – Plan Q60, achetée par elle-même le 10 décembre 2018 pour un montant de 113 euros et qui a toujours été libre.

Il est proposé d'accepter cette rétrocession, celle-ci ayant été demandée conformément à l'article 29 du règlement du cimetière et selon les conditions suivantes :

- la demande est faite avant 30 ans ;
- le montant du remboursement correspond à la totalité du montant d'acquisition de la concession.

La Commission Finances, réunie le 14 octobre 2019, a émis un avis favorable.

VOTE
28 VOIX POUR (DONT 4 PROCURATIONS)

4 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET AU SERVICE LOGISTIQUE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de pallier le départ en retraite d'un adjoint technique au service Logistique, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Commission Personnel, réunie le 14 octobre 2019, a émis un avis favorable.

VOTE
28 VOIX POUR (DONT 4 PROCURATIONS)

Mme Christine STEINBACH réintègre la séance à 18H54.

5 – AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025

M. GANZER présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 19 septembre 2019, Pays de Montbéliard Agglomération a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025. Ce document précise, pour les 6 années à venir, la politique communautaire en matière d'habitat.

Le code de la Construction et de l'Habitat, article L.302-2, prévoit que le projet de PLH arrêté soit transmis aux communes qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 9 octobre 2019, a émis un avis favorable.

Les éléments suivants ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique afin qu'ils appréhendent ce dossier :

- Délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2017 relative à l'engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- Délibération du Conseil de Communauté du 19 septembre 2019 relative à l'arrêt du projet de PLH 2020-2025 ;
- Projet de PLH 2020-2025 arrêté par PMA ;
- Document de synthèse présentant les grandes lignes du Programme Local de l'Habitat.

M. GANZER

Apporte quelques précisions.

Le Programme Local de l'Habitat est une compétence obligatoire. Il est défini en partenariat avec les communes et l'ensemble des acteurs locaux (organismes logeurs...).

Il s'agit d'anticiper et d'encadrer le développement de l'habitat en cohérence avec des enjeux économiques et environnementaux. Chaque commune a sa typologie. Ce PLH est intégré dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Un diagnostic a été réalisé, des orientations ont été données et un programme d'actions a été défini par l'agglomération.

Revient sur quelques données concernant la Commune de Seloncourt qui figurent dans les documents transmis au Conseil Municipal.

- ✓ Seloncourt a subi une légère diminution de population : 5 864 habitants (pour 5 922) ;
- ✓ Part des 60 ans et plus : 30 % (moyenne de PMA : 27 %) ;
- ✓ Part des personnes seules : 35 % (moyenne de PMA : 34 %) ;
- ✓ Part des familles monoparentales : 10 %.

Le logement doit être adapté à ces évolutions sociétales.

- ✓ Seloncourt bénéficie de 2 936 logements ;
- ✓ Part des T4 et plus : 71 %, ce qui ne correspond plus à l'évolution actuelle ;
- ✓ 48 % du parc immobilier a plus de 50 ans (efforts à faire si on parle des données environnementales) ;
- ✓ Sur Pays de Montbéliard Agglomération, plus de 8 000 logements sont recensés vacants au 1^{er} janvier 2017 ;
- ✓ Sur Seloncourt, près de 200 logements sont inoccupés.

➤ Grands principes retenus pour la production :

- ✓ Pour la construction neuve, maximum de 300 logements par an ;
- ✓ Pour la remobilisation des logements vacants : minimum de 100 logements par an ;
- ✓ Une démolition de 300 logements par an ;
- ✓ Pour la production de logement social : création d'environ 130 logements par an.

➤ 5 secteurs géographiques ont été définis pour faciliter la gouvernance. Au sein de ces 5 secteurs, il y aura des réunions régulières annuelles, un groupe de suivi, et à mi-mandat (2023), une adaptation par rapport aux chiffres donnés.

- ✓ Pour Seloncourt, le PLH prévoit 75 logements neufs dont 22 remobilisations dans l'ancien ;
- ✓ Le parc de logements aidés s'élève à 12,7 %. Le déficit est de 205 logements ;
- ✓ La part de logements produits et comptabilités SRU (Loi Solidarité et Renouvellement Urbain) est de 48 dont un minimum de locatifs sociaux de 34.

Un point a été fait en Commission Urbanisme/Développement Economique le 9 octobre 2019 sur les logements groupés à venir (plus de 3 logements qui se construisent à un endroit).

➤ Total engagé de 172 logements dont 101 locatifs aidés.

Rappelle que Seloncourt et Bavans, communes de plus de 3 500 habitants, n'ont pas atteint le pourcentage de 20 % de locatifs aidés. Elles sont donc soumises à une règle plus importante : 50 % de logements aidés dans les constructions nouvelles.

Les projets de logements aidés sur la commune de Seloncourt dépassent les 50 % (101 locatifs aidés sur 172 logements). Cette programmation de 172 logements, sans compter les constructions éventuelles de maisons individuelles, dépasse largement les chiffres annoncés par PMA, remarque qui a été faite lors des réunions de concertation avec PMA et non intégrée (clause de « revoyure » en 2023).

Il est donc proposé de donner un avis favorable à ce PLH et d'ajouter au projet de délibération la phrase suivante :

Le Conseil Municipal valide le projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025, ***sous réserve de la prise en compte des opérations immobilières déjà programmées.***

M. TISSERAND

Demande des précisions sur les 75 logements neufs affectés à Seloncourt par rapport aux 300 logements neufs construits par année sur l'ensemble de Pays de Montbéliard Agglomération.

M. GANZER

Répond qu'il s'agit de 75 logements neufs sur les 6 années.

M. TISSERAND

Demande quelles étaient les règles précédentes et s'il y avait des limitations.

M. BUCHWALDER

Répond qu'il n'a pas souvenir des règles précédentes et qu'il s'agit ici de nouvelles dispositions.

M. TISSERAND

Imagine que ces clauses doivent faire « grincer » certaines communes.

M. GANZER

Répond par l'affirmative.

Rappelle que le Grenelle de l'Environnement empêche les constructions sur les terrains agricoles et sur les zones naturelles et forestières.

La commune de Seloncourt travaille essentiellement sur les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP) votées par le Conseil Municipal et sur les « dents creuses ».

Pense que ce Programme Local de l'Habitat est un point très positif pour Seloncourt, dont la population est vieillissante, et que la commune en a besoin pour renouveler l'habitat.

M. TISSERAND

Revient sur le lotissement « Le Clos Champêtre ». Rappelle le sentiment du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire sur la construction de ce lotissement qui a été inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais qui est normalement contre les directives nationales d'expansion.

M. BUCHWALDER

Rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'a pas été rejeté.

M. TISSERAND

Revient sur le programme de l'équipe de la Majorité dans lequel il lui semblait avoir lu que l'équipe souhaitait privilégier la rénovation de l'ancien. Demande si, durant le mandat, beaucoup d'appartements anciens ont été rénovés.

M. GANZER

Répond que ce programme locatif travaille à la fois sur l'habitat public et privé.

Pas de chiffrage concernant le privé, mais il reste de gros efforts à faire pour la rénovation privée. Ce PLH va permettre à PMA de cibler aussi les aides et d'encourager les propriétaires à rénover leur habitat pour remettre ensuite en location.

M. BUCHWALDER

Ajoute que les propriétaires d'appartements anciens ne prennent pas toujours d'initiatives pour rénover.

M. TISSERAND

Répond que c'est pour cette raison qu'il faut mettre en place des mesures incitatives pour la rénovation de l'ancien. Il ajoute que faire du neuf, c'est très facile et qu'apparemment, on a plus besoin de rénovation que de neuf.

M. BUCHWALDER

Ajoute que ce sont les propriétaires qui ne souhaitent pas toujours rénover, qui ne veulent pas engager de travaux et s'ennuyer avec des locataires.

Revient sur quelques initiatives privées à Seloncourt : ancien immeuble au-dessus du café de la Mairie, immeuble Pheulpin, maisons rue du Bannot et de la Pâle...

Précise que la campagne n'a pas encore été lancée et que, dans le cadre du PLH, c'est probablement ce point que la Commune travaillera avec PMA, celle-ci étant démunie en terme de moyens et de méthodes.

M. TREMBLIN

Intervient sur l'intérêt de ce PLH et espère qu'il va permettre de résorber l'hémorragie des effectifs dans les écoles et faciliter l'ouverture de classes dans les années à venir.

M. TISSERAND

Ajoute que personnellement, il est d'accord avec les mesures du PLH mais qu'on est un peu « empruntés », vis-à-vis des 71 autres communes, ce qui est un peu dommage, et qu'il aurait préféré plus de rénovations de l'ancien pour pouvoir répondre à l'engagement de campagne de l'équipe de la majorité.

M. BUCHWALDER

Répond que l'équipe de la majorité avait dit qu'elle travaillerait sur la question mais que c'est extrêmement compliqué. Il n'a pas été dit que 200 logements seraient rénovés.

Mme PAICHEUR

Fait part d'une journée de réflexion sur le logement indigne à laquelle elle a récemment participé, en présence d'une centaine de personnes représentant les communes, le Préfet du Doubs et les représentants du Département.

Beaucoup de communes sont confrontées au même problème : frilosité des propriétaires pour rénover leurs logements anciens dans le cadre d'une location.

Des programmes se développent au niveau gouvernemental pour aider les familles à revenus modestes à rénover les logements qu'elles ont à proposer à la location.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

avec ajout dans la délibération :

Le Conseil Municipal valide le projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025,
sous réserve de la prise en compte des opérations immobilières déjà programmées.

6 – AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. CLAUDE PETREQUIN

M. GANZER présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal de l'ajout du numéro de la parcelle concernée sur le projet de délibération (la numérotation de la parcelle était en cours auprès du service du cadastre lors de la rédaction du projet de délibération).

Il expose au Conseil Municipal qu'il est proposé à la vente une parcelle de terrain communal située au lotissement « Les Jardins du Soleil ». Monsieur Claude PETREQUIN, domicilié 16, rue Georges Becker à Seloncourt, s'est porté acquéreur de cette parcelle jouxtant sa propriété.

Ce terrain communal, d'une surface de 1a 50ca, cadastré AI 227, est proposé au prix de vente de 6 € le m², soit un total de 900 €.

Les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 9 octobre 2019, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7 – AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. PHILIPPE RECEVEUR

M. GANZER présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal de l'ajout du numéro de la parcelle concernée sur le projet de délibération (la numérotation de la parcelle était en cours auprès du service du cadastre lors de la rédaction du projet de délibération).

Il expose au Conseil Municipal qu'il est proposé à la vente une parcelle de terrain communal située au lotissement « Les Jardins du Soleil ».

Monsieur Philippe RECEVEUR, domicilié 2 rue Georges Becker à Seloncourt s'est porté acquéreur de cette parcelle jouxtant sa propriété.

Ce terrain communal d'une surface de 58ca, cadastré AI 226 est proposé au prix de vente de 6 € le m², soit un total de 348 €.

Les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 9 octobre 2019, a émis un avis favorable.

Mme STEINBACH

Revient sur le prix de vente du m² des terrains et demande si ce prix est toujours le même pour les acquéreurs.

M. GANZER

Répond que le prix de vente des terrains varie en fonction de la destination des terrains : terrains à bâtir ou terrains d'aisance. Il s'agit, pour cette vente, d'un petit terrain d'aisance, non constructible.

Ce prix a été pratiqué pour les chemins de liaison vendus au lotissement de la Mélenne.

Rappelle que le prix de vente correspond à l'indication donnée par le service des domaines.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

8 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 206 – PROPRIETE DE M. GILBERT ROUX

M. GANZER présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal que, suite à la création du lotissement rue des Sources, Monsieur Gilbert ROUX, domicilié 29 rue des Sources à Seloncourt, a fait procéder à l'élargissement de la voie pour permettre la viabilisation et la circulation sur une parcelle de terrain lui appartenant.

La Commune de Seloncourt propose d'acquérir cette parcelle, cadastrée C 206 et d'une contenance de 4a 54 ca, afin de pouvoir l'intégrer au domaine public.

L'acquisition de cette parcelle se fera à l'euro symbolique.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 9 octobre 2019, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

9 – INTEGRATION PARCELLES DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. ROBERT présente ce point.

Il expose la nécessité d'intégrer les parcelles appartenant au domaine privé communal citées ci-dessous dans le domaine public communal :

SITUATION	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE EN M ²
Rue Neuve	AM 569	16
	AM 570	26
Total		42

La présente délibération ne modifie pas la longueur de voirie communale.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 9 octobre 2019, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

10 – DENOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT « LE CLOS CHAMPETRE »

M. GANZER présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de donner des noms aux nouvelles voies du futur lotissement « Le Clos Champêtre » situé lieu-dit « Champs au Prêtre ».

Il est proposé :

- Voie principale : « rue du Maquis du Lomont »
- Voie secondaire : « rue des Champs au Prêtre »

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 9 octobre 2019, a émis un avis favorable.

M. GANZER

Ajoute que le permis d'aménager est en instruction à Pays de Montbéliard Agglomération.

M. TOITOT

Demande la raison pour laquelle il est nécessaire de prendre tout de suite une décision concernant les noms des voies alors que le lotissement n'a pas encore été présenté.

« On a ici un plan, mais on n'a pas plus de précisions. Est-ce que c'est l'instruction à PMA qui nécessite que ces voies aient un nom ? »

M. BUCHWALDER

Répond que dans la convention de transfert des ouvrages et annexes au plan d'aménagement, on s'engage à dénommer les voies.

M. TOITOT

Informe que le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire s'abstiendra puisqu'il n'est pas favorable à la réalisation de ce lotissement.

VOTE
24 VOIX POUR (DONT 4 PROCURATIONS)
5 ABSTENTIONS
(MM. TOITOT, BEE, TISSERAND, Mmes ROCH, WERNY)

11 – RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE
--

M. PERROT présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de la certification PEFC BFC (Processus Européen des Forêts Certifiées de Bourgogne Franche-Comté) afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Il est proposé :

- de renouveler l'adhésion à PEFC BFC en :
 - inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier, pour une période de 5 ans, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC ;
 - respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
 - s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC BFC en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de la gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
 - réglant les frais de cotisation fixée par PEFC BFC.

- De demander à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement du PEFC ;

La Commission Environnement/Cadre de Vie, réunie le 7 octobre 2019, a émis un avis favorable.

M. PERROT

Ajoute que la commune a adhéré à cette certification en 2015. Cette convention permet de vendre le bois dans de bonnes conditions. La cotisation de la ville s'élèvera à 168 € pour 5 ans.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

12 – INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – REPRISE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PRESENTEE PAR LA SOCIETE TECHNIQUES SURFACES REW POUR L'EXPLOITATION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE SURFACE A VALENTIGNEY

M. PERROT présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal que, par courrier du 22 mai 2019, Monsieur le Préfet du Doubs a fait parvenir à la Commune de Seloncourt le dossier d'enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique présentée par la Société Techniques Surfaces REW pour l'exploitation d'une nouvelle installation de traitement de surface sur le territoire de la Commune de Valentigney.

La Société Techniques Surfaces REW est implantée dans une zone industrielle et commerciale, la ZAC des Combottes depuis 2014. L'activité exercée est le traitement de surface de différents types de pièces métalliques pour le secteur de l'industrie automobile notamment.

Suite au décès de Monsieur Roger GAGEA, Commissaire Enquêteur, l'enquête a été interrompue par ordonnance du Tribunal Administratif du 20 juin 2019.

Par arrêté préfectoral n°2019-08-08-001 du 08 août 2019 et conformément à la décision du Tribunal Administratif en date du 20 juin 2019, Monsieur le Préfet du Doubs a prescrit la reprise de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 16 septembre au 16 octobre 2019.

Monsieur Georges CLAIR a été désigné Commissaire Enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Besançon.

Le dossier d'enquête a été consultable à la Mairie de Valentigney du 16 septembre au 16 octobre 2019 et sur le site internet des Services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Conformément à l'article 8 de l'arrêté d'ouverture d'enquête, les communes concernées par le périmètre d'affichage de 3 kilomètres fixé par la nomenclature des installations classées (Valentigney, Arbouans, Audincourt, Bondeval, Courcelles-les-Montbéliard, Etupes, Exincourt, Mandeure, Mathay, Montbéliard, Seloncourt, Taillecourt, Voujeaucourt) sont appelées à donner leur avis sur la demande déposée par la Société Techniques Surfaces REW au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête déposé en Mairie de Valentigney, soit avant le 31 octobre 2019.

La Commission Environnement/Cadre de vie, réunie le 7 octobre 2019, a émis un avis favorable sous réserve que toutes les précautions nécessaires soient prises par l'industriel.

M. BEE

Revient sur les réserves émises par la Commission Environnement/Cadre de Vie le 7 octobre 2019 qui ne sont pas formulées dans la délibération et demande si un ajout peut être fait.

M. PERROT

Répond par l'affirmative.

M. TISSERAND

Fait remarquer que le rapport est très technique , qu'il ne sait pas si les élus ont la compétence pour prendre cette décision et qu'il faut donc faire confiance aux organismes compétents.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

ARRETES DU MAIRE

VILLE DE SELONCOURT

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2019

ARRETES MUNICIPAUX DU 17 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2019

ARR2019-09-17-128	Septembre	17	Arrêté fermeture rue Motteler les 19 et 20 octobre 2019 pour la manifestation VinSaveurs
ARR2019-09-17-129	Septembre	17	Arrêté autorisation débit de boissons - Manifestation VinSaveurs 19 et 20 octobre 2019
ARR2019-09-18-130	Septembre	18	Arrêté de travaux virage de Berne - Tirage fibre ETS CIRCET du 19 septembre 2019 pour une semaine
ARR2019-09-23-131	Septembre	23	Arrêté autorisation débit de boissons-- Loto Coup de cœur de Thierry 12 octobre 2019
ARR2019-09-23-132	Septembre	23	Arrêté de travaux rue Viette entreprise SADE CGTH du 07 octobre 2019 pour une semaine
ARR2019-09-30-133	Septembre	30	Arrêté autorisation débit de boissons - Exposition annuelle Amis du Vieux Seloncourt 5 et 6 octobre 2019
ARR2019-09-30-134	Septembre	30	Arrêté de travaux ETS CIRCET rue de la Côte du 3 octobre 2019 pour une semaine
ARR2019-10-01-135	Octobre	1	Arrêté de travaux SADE CGTH du 2 octobre 2019 pour une semaine Annule et remplace ARR2019-09-23-132
ARR2019-10-01-136	Octobre	1	Arrêté de travaux rue Viette SBTP à partir du 14 octobre 2019 pour 1 mois
ARR2019-10-01-137	Octobre	1	Arrêté de travaux fibre optique ETS CIRCET pour ORANGE rue du Général Leclerc du 23 septembre 2019 pour 20 jours
ARR2019-10-04-138	Octobre	4	Arrêté autorisation débit de boissons repas dansant Voce d'Italia 13 octobre 2019
ARR2019-10-07-139	Octobre	10	Arrêté de travaux TP ZULIANI rue Viette du 23 octobre 2019 pour une semaine
ARR2019-10-07-140	Octobre	10	Arrêté de travaux TP ZULIANI rue Derrière le Château du 23 octobre 2019 pour une semaine
ARR2019-10-10-141	Octobre	10	Arrêté de travaux pour création branchement AEP et EU rue Neuve du 23 octobre 2019 pendant 3 jours

INFORMATIONS

- Permanences du Salon d'Art

Mme CHALOT

Rappelle que le Salon d'Art ouvrira ses portes samedi 9 novembre 2019.

Le vernissage se déroulera vendredi 8 novembre 2019.

Communique les dates des permanences non pourvues.

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra mercredi 11 décembre 2019 à 18H30.

Fin de séance à 19H30.

Le Secrétaire de Séance

Michel GANZER